

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

\*\*\*\*\*

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

\*\*\*\*\*

### COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et  
d'affichage : 7 décembre 2023

Présents à la séance : 71

Compte-rendu de la séance :  
14 décembre 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Victor Lemaire, à Verquigneul, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 7 décembre 2023.

Etaient présents : Allouagne : HENNEBELLE André, LANVIN Patrick ; Béthune : BOULART Annie, GIBSON Pierre-Emmanuel, LOISEAU Ginette, BARRE Bertrand, ELAZOUZI Hakim, CORDONNIER Francis, PERRIN Patrick, SCALONE Jean-Pascal, CHOCHOI Mélinda, PHILIS Josette, KWARTNIK Pierre, DOUALLE Christophe, DEKEYSER Fernand ; Beuvry : FIGENWALD Arnaud, VANBERGUE Marie-Cécile, BEAUVOIS Pierre, NASPINSKI Annie, DELBARRE Guillaume, HAROUAT Martine ; Chocques : MASSART Yvon, TURBERT Sandra, BEUGIN Francis ; Drouvin-Le-Marais : GOLLIOT Jérôme ; Ecquedecques : MULLET Rosemonde ; Essars : MALBRANQUE Gérard, MASSARD Pascal ; Festubert : DOUVRY Jean-Marie ; Fouquereuil : OGIEZ Gérard, BILLET Guy ; Fouquières-lez-Béthune : WYNNE Pierre ; Gonnehem : DELORY Bertrand, POIRE Laurent, ROUSSEL Philippe ; Gosnay : CLEROT Catherine, BAUDRIN Christelle ; Hersin-Coupigny : CARAMIAUX Jean-Marie, DESCAMPS Nicolas, FONTAINE Laurent, LECOMPTE Monique, POIRET Thérèse ; Hesdigneul : LECOMTE Maurice ; Labourse : PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain ; Lapugnoy : DELANNOY Alain, VEREECQUE Anne-Marie, GOFFART Jeannine ; Noeux-les-Mines : SWITALSKI Jacques, BLONDEL Dominique, BACLET Charline, Oblinghem : HERNU Stéphane ; Sailly-Labourse : HENNEBELLE Dominique, KUBINOWSKI Sylvie, TOROK Gilbert ; Sains-En-Gohelle : HAPPIETTE Jean, CARLUS Annie, VOLCKAERT Véronique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, GRADISNIK Rodolphe, LAURIER Georgia ; Servins : DUCLOY Nadine ; Vaudricourt : JURCZYK Jean-François ; Vendin-Lez-Béthune : FLORCZYK Patrice ; Verquigneul : CHRETIEN Bruno, BASSOM Françoise ; Verquin : TASSEZ Thierry, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc, HERREMAN Marie.

Ont donné pouvoir : BERROYER Béatrice à CORDONNIER Francis, SOLHEID Hervé à KWARTNIK Pierre, BEIGNIER Ingrid à BARRE Bertrand, LEFEBVRE Nadine à FIGENWALD Arnaud, ALTIER Nathalie à MULLET Rosemonde, SAUVAGE Martine à LECOMPTE Monique, ANTKOWIAK Corinne à SWITALSKI Jacques.

Étaient Absents Excusés : GOUILLART Pascale, BERRIER Philibert, HOLVOET Marie-Pierre, VIVIEN Michel, DIERS Véronique, BOY Serge, DERLIQUE Martine, CARRE Nicolas, KUBIAK Brigitte, PETIT Daniel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, GACQUERRE Olivier, BERTOUX Maryse, BRIGE Corentin, JEVTOVIC Zoran, DAEMS Frédéric, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, CAUET Antony, DESCAMPS Martine, CAPELLE Virginie, DELBART Nathalie, WACH Patricia, DENIS Charline, BAUDET Tommy, GIBON Monique, DECOURCELLE Catherine, QUENIART Damien, DUBY Sophie, VAAST Stephan, FAVIER Simon, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, MICHALSKI Richard, TOURSEL-DERUELLE Karine, BOBEK Bernard, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, COUVILLERS Nicolas, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, CARPENTIER Arnaud, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, GROUX Jean-Marc.

M. Alain DELANNOY, délégué de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.



**Comité syndical du 13 décembre 2023**  
***Ae-Al-Be-By-Cs-Ds-Ees-Es-Ft-Fl-Fs-Gm-Gy-Hy***  
***Hl-Hs-Le Lm-Om-Sy-Ss-Ve-Vl-Vn***

**Code service : 300**  
**TT**

**3-05 - CENTRE D'INGENIERIE – TARIFS**

*Les tarifs de la délibération « 3-01 -CENTRE TECHNIQUE - INTERVENTION DU PERSONNEL ET UTILISATION MATÉRIEL - TARIFS » s'appliquent pour les réalisations de l'ensemble des compétences du Pôle des Services Techniques.*

*Toutefois, le Centre d'Ingénierie est sollicité pour la réalisation d'interventions spécifiques pour lesquelles il convient d'établir une tarification distincte.*

*Suite à l'avis favorable de la commission équipement et environnement du 29 novembre 2023 et de la commission administration générale, planification et finances du 6 décembre 2023,*

*Monsieur le Président invite le comité à fixer les tarifs hors taxes spécifiques au Centre d'Ingénierie applicables comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :*

**1 - FIXATION DES TAUX DE RÉMUNERATION**

*Les prestations d'études seront facturées suivant le barème ci-dessous (l'objet des missions, les dispositions générales ainsi que les conditions de rémunération seront précisées dans un contrat).*

**I - Maîtrise d'œuvre complète (% du montant HT de l'enveloppe de travaux)**

<i>Opérations comprises entre :</i>	<i>TP</i>	<i>Bâtiment</i>
<i>0 et 150.000 € HT</i>	<i>6 %</i>	<i>12,5 %</i>
<i>150.000 et 300.000 € HT</i>	<i>5 %</i>	<i>10,5 %</i>
<i>300.000 et 600.000 € HT</i>	<i>4 %</i>	<i>9 %</i>
<i>Au-delà de 600.000 € HT</i>	<i>3,5 %</i>	<i>8,5 %</i>

**II - Mission de conduite d'opération (% du montant HT de l'enveloppe de travaux estimée)**

<i>Opérations comprises entre :</i>	<i>TP</i>	<i>Bâtiment</i>
<i>0 et 150.000 € HT</i>	<i>3 %</i>	<i>6 %</i>
<i>150.000 et 300.000 € HT</i>	<i>2,5 %</i>	<i>5,5 %</i>
<i>300.000 et 600.000 € HT</i>	<i>2 %</i>	<i>5 %</i>

**III – Mission OPC**

<i>Quel que soit le montant de l'opération</i>	<i>1,5% du montant HT définitif</i>
--	-------------------------------------

**IV - Assistance à maîtrise d'ouvrage**

<i>Quel que soit le montant de l'opération</i>	<i>Selon le temps à allouer à la mission (établissement d'une proposition d'appel à participation)</i>
--	--

*Le montant des honoraires évoluera selon l'enveloppe travaux HT en fonction des étapes suivantes :*

- Estimation selon le montant de l'enveloppe de travaux estimé sur Esquisse*
- Révision 1 selon le montant estimé des travaux estimé au stade APD*
- Révision 2 selon le montant définitif des travaux à la réception des travaux*

**2 - PERSONNEL - TARIFS HORAIRES**

<i>Tarif horaire pour prestations particulières</i>	
<i>- Ingénieur</i>	<i>70.00 €</i>
<i>- Chargé d'opérations</i>	<i>55.00 €</i>

*Par ailleurs, le centre d'ingénierie peut être amené à intervenir à la demande de diverses collectivités pour des prestations sortant du cadre ci-dessus. Dans ce cas, le montant de la rémunération sera fixé forfaitairement dans le cadre d'une convention entre les deux parties.*

### **3 - PERSONNEL - FACTURATION DE DOCUMENTS**

*Le centre d'ingénierie est appelé, dans le cadre de ses activités, à fournir des documents aux différents services du SIVOM de la communauté du béthunois et aux communes membres du SIVOM : tirages de plans, numérisation de plans, ...*

<b><u>Tirage de documents</u></b>	En N/B	En Couleurs
- tirages de plans sur traceur jet d'encre		
Taille A4 ou A3	1,00 €	1,20 €
Taille A0, A1 ou A2	6,50 €	7,50 €

<b><u>Numérisation de plans</u></b>	A l'unité
- numérisation de plans (clé USB à fournir par le demandeur)	3 €

*Les sommes dues feront l'objet d'un titre de recette accompagné d'un état justificatif (hors prestation interne) ou déduites de la participation annuelle versée par la commune.*

*Les recettes seront imputées suivant le type de prestations à l'article 704 du budget principal.*

**ADOPTÉ**

---

Fait en séance les jours, mois et an que dessus  
"Suivent les signatures"  
Pour extrait conforme

Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 20/12/2023

Qualité : Président

